



# **PLAN DE PRÉVENTION**

## OPÉRATION

**Commande n° :**

#### **Nature de l'opération :**

Adresse :

Lieu de l'intervention :

Date de début des travaux : \_\_\_\_\_ Date de fin des travaux : \_\_\_\_\_

Plages des horaires de travail :

Effectif total sur site (entreprise utilisatrice + entreprise extérieure) : EU : EE : Total :

## **COORDONNÉES / CONTACTS**

**Collectivité territoriale ou établissement public (entreprise utilisatrice) :**

Raison sociale : MAIRIE RIEDISHEIM

Adresse : 10 RUE GENERAL DE GAULLE

Nom du chargé de l'opération :

Représentant du personnel du CHSCT :

## **Entreprise extérieure n° 1 :**

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom du chargé de l'opération :

Représentant du personnel du CSE :

## **Entreprise extérieure n° 2 :**

**Adresse :** \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom du chargé de l'opération :

Représentant du personnel du CSE :

## **INSPECTION COMMUNE**

**Date de l'inspection :**

**ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS**

SAMU :



SAPEURS-POMPIERS :



Liste des personnes aptes à donner les premiers secours sur le chantier ou à proximité :

NOM-Prénom	Service	Téléphone

Localisation des moyens de secours (trousse de secours, DAE, infirmerie, etc.) :

- 
- 
- 
- 
- 

Médecin de prévention de la collectivité territoriale ou de l'établissement public (entreprise utilisatrice) :

NOM-Prénom	Téléphone	Email
BRANCOURT	0389461111	f.brancourt@stsa.fr

Médecin du travail de l'entreprise extérieure n° 1 :

NOM-Prénom	Téléphone	Email

Médecin du travail de l'entreprise extérieure n° 2 :

NOM-Prénom	Téléphone	Email

**INSTALLATIONS ET MATÉRIELS MIS À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE EXTÉRIEURE  
PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE OU L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC (entreprise utilisatrice)**

- Lieu de restauration : \_\_\_\_\_
- Vestiaires : \_\_\_\_\_
- Sanitaires : \_\_\_\_\_
- Lieu de stationnement : \_\_\_\_\_
- Aire de stockage : \_\_\_\_\_
- Zone de stockage des déchets : \_\_\_\_\_
- Énergie (électricité, etc.) : \_\_\_\_\_
- Prescription et interdiction d'utilisation de matériel : \_\_\_\_\_
- Autre (matériels, produits, etc.) : \_\_\_\_\_

**L'autorité territoriale ou son représentant certifie que les matériels mis à disposition  
de l'entreprise extérieure sont conformes à la réglementation et aux normes en vigueur**

## RISQUES D'INTERFÉRENCE LORS DES DIFFÉRENTES PHASES DE L'OPÉRATION

Risques d'interférence identifiés		Mesures de prévention	Mise en place	
Domaine de risques	Risques		EE	EU
Risques chimiques	Utilisation / Manipulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de transvasement de produit, reproduire l'étiquetage sur les récipients secondaires ;</li> <li>- Connaître les consignes d'évacuation et de premiers secours du site ;</li> <li>- Respecter les consignes d'utilisation écrites des FDS des produits utilisés sur le chantier (documents à joindre au plan de prévention) ;</li> <li>- Respecter l'interdiction de fumer ;</li> <li>- Réaliser des mesures de concentration dans l'air ambiant ;</li> <li>- Limiter le nombre de personnes exposées ;</li> <li>- N'utiliser les quantités de produits strictement nécessaires ;</li> <li>- Utiliser les équipements de protection adaptés : gants, chaussures ou bottes, lunettes ou écran facial, tablier ou combinaison ;</li> <li>- Repérer les douches et les rince-œil ;</li> <li>- Respecter les règles d'hygiène : ne pas boire, ne pas fumer, ne pas manger et ne jamais pipeter à la bouche ;</li> <li>- Autre :</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risques de chute de hauteur	NACELLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baliser la zone de travail ;</li> <li>- Utiliser des matériels et installations conformes à la réglementation ;</li> <li>- Vérifier l'état du matériel avant utilisation ;</li> <li>- Vérifier que le personnel est formé au montage/démontage des échafaudages (copies en annexe du plan de prévention) ;</li> <li>- Respecter la notice d'utilisation établie et fournie par le constructeur ;</li> <li>- Disposer sur le site du plan de montage/démontage de l'échafaudage ;</li> <li>- Respecter les charges d'utilisation ;</li> <li>- S'assurer que tous les dispositifs de protection et de sécurité sont en place (stabilisateurs, garde-corps, etc.) ;</li> <li>- Vérifier la stabilité du matériel (horizontabilité, calage, réglage) ;</li> <li>- Faire vérifier la structure après montage ;</li> <li>- Interdire à toute personne étrangère au chantier l'accès à cette zone ;</li> <li>- Déplacer la structure roulante vide de toute personne et matériel ;</li> <li>- Porter les EPI (harnais, casque) le cas échéant ;</li> <li>- Autre :</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



## ENGAGEMENT DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

### Le chef de l'entreprise extérieure s'engage :

- à exécuter les mesures décidées dans ce plan de prévention ;
- à informer son personnel intervenant sur le site, des consignes générales à respecter et des mesures proposées dans ce plan de prévention ;
- à informer son personnel intervenant sur le site que les travaux pourront être arrêtés si les mesures de prévention prévues ne sont pas respectées ;
- à informer la collectivité territoriale ou l'établissement public (entreprise utilisatrice) de toute modification significative des informations à porter sur ce plan de prévention.

### Le chef de l'entreprise extérieure ou son représentant certifie que :

- les agents concernés par les formations, qualifications, autorisations, habilitations définies dans la rubrique correspondante sont à jour par rapport à leurs obligations ;
- son personnel a à sa disposition des outils, matériels, moyens de prévention conformes à la réglementation et qu'il connaît les consignes particulières liées à l'emploi.

**Toute information modifiant ce plan de prévention sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau plan de prévention**

## DOCUMENTS REMIS ET EXPLIQUÉS à L'ENTREPRISE EXTÉRIEURE

- Plan des voies de circulation, zone de stationnement, lieux d'intervention, locaux
- Organisation des secours en cas d'urgence
- Consignes générales en cas d'incendie
- Règles de sécurité applicables aux Entreprises Extérieures (ex. : règlement intérieur)
- Procédures relatives aux permis de feux et permis spéciaux
- Procédures d'utilisation des appareils de levage et équipements mobiles
- Consignes relatives à l'évacuation des déchets
- Autres documents : \_\_\_\_\_

## SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Liste des postes relevant d'un suivi individuel renforcé :

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Organisation du suivi individuel de l'état de santé pendant la durée des travaux :

- par le médecin de prévention / médecin du travail de chaque entreprise  Oui  Non
- autre (à préciser) : \_\_\_\_\_

## AVIS DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ COMPÉTENT EN MATIÈRE DE SST (si présent lors de l'inspection commune)

	Entreprise utilisatrice	Entreprise extérieure n° 1	Entreprise extérieure n° 2
Représentant au CHSCT/CSE			
Observations			
Signature			

## VISA DES REPRÉSENTANTS DE CHAQUE ENTREPRISE PRÉSENTE

	Entreprise utilisatrice	Entreprise extérieure n° 1	Entreprise extérieure n° 2
Représentant de l'entreprise	Le Maire		
Signature			